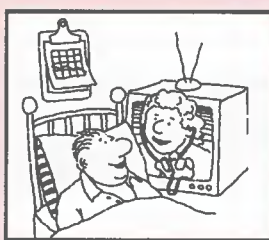




L'ICC s'intéresse à une peinture de Napoléon Bourassa
page 3



La télémédecine vient au secours des habitants des îles grecques
page 5



Retraites
page 8

novembre 1990

Volume 8, N° 3

 Communications Canada

COMMUNICATIONS EXPRESS

Canada

Bureau des normes

par Stephen Rouse

Selon Bill McCrum, directeur de la recherche sur l'interconnexion des systèmes, le nouveau Bureau des normes du Ministère s'occupera principalement des normes en matière d'informatique et de télécommunication.

« Il existe des centaines, pour ne pas dire des milliers de normes qui s'appliquent à tous les systèmes qui relèvent des télécommunications et à tous les systèmes d'échange d'information, explique M. McCrum. Il y a environ un an, nous avons pris conscience que toutes sortes de travaux étaient en cours au Ministère mais qu'il n'existait aucune stratégie globale et aucune coordination directe des activités. »

Le Bureau des normes a été mis sur pied pour coordonner et appuyer les tra-

vaux du Ministère ayant trait aux normes en matière d'informatique et de télécommunication. Ces normes s'appliquent à diverses technologies, notamment à la télévision à haute définition, aux services bancaires électroniques et aux échanges électroniques d'information.

Diverses directions du Ministère ont procédé à des essais, ont contrôlé les normes globales en matière d'informatique et de télécommunication et ont aidé des sociétés canadiennes à préserver la compétitivité de leurs produits en veillant à ce qu'elles respectent les normes nationales ou internationales. Avec l'essor fulgurant de la technologie de l'informatique et des télécommunications dans le monde, chaque direction peut difficilement continuer d'accomplir ces tâches.

Voir page 6: Normes

Enquête : oui à une garderie dans la région de la Capitale nationale

par Michel Vachon

La haute direction du Ministère sera invitée à examiner la possibilité d'ouvrir une garderie dans la région de la Capitale nationale.

La requête fait suite à un sondage révélant une demande suffisante de ce genre de service. « Si une garderie ouvrait ses portes en 1991, 87 enfants y seraient inscrits. Il s'agit là d'un nombre très élevé pour une première année d'exploitation et un bon indice de ce que pourrait être la demande dans les années subséquentes », explique Erica Claus, gestionnaire principale de l'évaluation des programmes.

« Les résultats positifs du sondage sur les services de garde nous incitent à demander à la haute direction d'examiner la possibilité de trouver un local et les ressources nécessaires », ajoute M^{me} Claus.

Le sondage, mené par M^{me} Claus, Shelley Borys et Brian Evans de l'éva-

luation des programmes, s'adressait à tous les employés de la région de la Capitale nationale et répondait à une demande du comité de parents créé dans la foulée *Des changements qui s'imposent*.

Les ressources disponibles étaient cependant trop limitées pour songer à constituer un échantillon représentatif. « L'enquête révèle assez bien ce que serait la demande de services de garde mais n'est pas représentative de ce que tous les employés pensent de ce genre de services », explique M^{me} Claus.

Près du quart des répondants qui se sont déclarés intéressés à inscrire leurs enfants à la garderie se sont également dits prêts à participer à la mise en place et au fonctionnement de la garderie. « Il est évident que les parents prennent le projet à cœur et qu'ils sont réellement intéressés », ajoute M^{me} Claus.

Voir page 2: Garderie



L'équipe de la gestion supérieure du Ministère est photographiée ici lors d'une pause à l'occasion de la réunion annuelle de la planification stratégique qui s'est déroulée du 17 au 19 octobre dernier, à Chantecler, à Ste-Adèle (Québec). De gauche à droite : Ken Hepburn, SMAP; Alain Gourde, sous-ministre; Paul Racine, SMAPC; Jacques Lyrette, SMAQ; Michael Binder, SMARS; Barbara Bloor, SMAGI; Charles McGee, SMAAP. Le *Communications Express* du mois de décembre fera mention des principaux points discutés lors de cette réunion.

La télévision de pointe en avant-première

La Direction de la recherche en technologies de radiodiffusion a mis sur pied un laboratoire d'évaluation unique en son genre qui devrait faire mousser le rôle du Canada dans le choix de la prochaine génération de télévision.

Les essais réalisés à ce nouveau laboratoire seront déterminants : ils permettront au Canada et aux États-Unis d'évaluer chacun des systèmes de télévision de pointe et de définir les normes de télédiffusion dans les deux pays.

Deux groupes américains, le Advanced Television Test Centre et le Cable Television Laboratories procéderont aux essais et prépareront, avec les conseils du laboratoire canadien, des émissions simulées visant à illustrer la qualité de l'image de chacun des systèmes.

Le laboratoire canadien, exploité par la Direction de la recherche en technologies de radiodiffusion avec l'aide de la Direction de la réglementation de la radiodiffusion, de la Société Radio-Canada, de Télésat

Canada et de Leitch Video International utiliseront ces émissions enregistrées pour procéder à des tests subjectifs.

« Nous avons misé sur nos compétences techniques dans le domaine des tests subjectifs sur la télévision de pointe pour jouer un rôle important dans les activités d'évaluation, explique Paul Hearty, chef du laboratoire canadien. Les essais réalisés dans notre laboratoire auront une influence déterminante sur le choix du ou des système(s) et permettront de formuler une norme qui répond à nos besoins en matière de réglementation ainsi qu'aux besoins du public. »

« Pour déterminer si un système est satisfaisant ou non, le laboratoire canadien ne se contentera pas d'évaluer les équipements utilisés mais fera plutôt appel au jugement des téléspectateurs, précise M. Hearty. Nous utiliserons des émissions conçues spécialement pour les tests d'évaluation, ce qui permettra aux télé-

Voir page 4: Télévision

L'O.N.U. envisage de rendre le RCIP accessible à tous

La police et les conservateurs des musées des divers pays du monde pourront échanger plus facilement des renseignements sur les objets d'art volés si le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.) donne suite à une résolution permettant à ses 160 pays membres d'utiliser le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP).

Le Registre des œuvres d'art et des artefacts volés, constitué par Interpol Ottawa et le RCIP, répertorie au delà de 14 000 œuvres d'art et artefacts qui sont disparus; les musées et galeries du Canada peuvent consulter ce registre. Lors d'un congrès de l'O.N.U. sur la prévention du crime en septembre

dernier, les délégués ont adopté une résolution demandant au secrétaire général d'explorer les possibilités de rendre ce registre accessible à tous les membres.

« L'un des objectifs est de mettre ces renseignements à la disposition de la police et des conservateurs des musées tant des pays avancés que des pays en développement », explique Peter Homulos, directeur général du RCIP. L'information pourrait être transmise aux États membres en reliant le RCIP au réseau d'information des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale.

D'après M. Homulos, les musées de 22 pays membres

utilisent déjà le RCIP. On envisage présentement la création d'un fonds spécial constitué à même les contributions que verseraient les utilisateurs; ce fonds permettrait à tous les pays d'accéder au réseau.

Le RCIP a déjà transféré sur disque compact ROM une partie de sa base de données, incluant les images des œuvres volées. Comme le fait remarquer M. Homulos, « en regroupant toutes ces données sur deux disques compacts, nous pouvons les diffuser à peu de frais dans les pays ayant des capacités limitées en matière de télécommunications. Tout ce dont ils ont besoin, c'est un ordinateur et un lecteur de CD-ROM. »

Le RCIP collabore avec Interpol Ottawa depuis 1983 afin de monter des dossiers sur les œuvres d'art volées et de réunir des renseignements de base sur les musées, l'objectif étant de constituer une base de données nationale en muséologie. La direction à laquelle appartient M. Homulos s'est engagée dans le projet des Nations Unies après que des employés du ministère de la Justice assistant à un congrès sur la prévention du crime eurent entrevu la possibilité d'utiliser la base de données de Interpol Ottawa sur les œuvres volées partout au monde.

Les organisations internationales sont nombreuses à reconnaître la nécessité d'un réseau

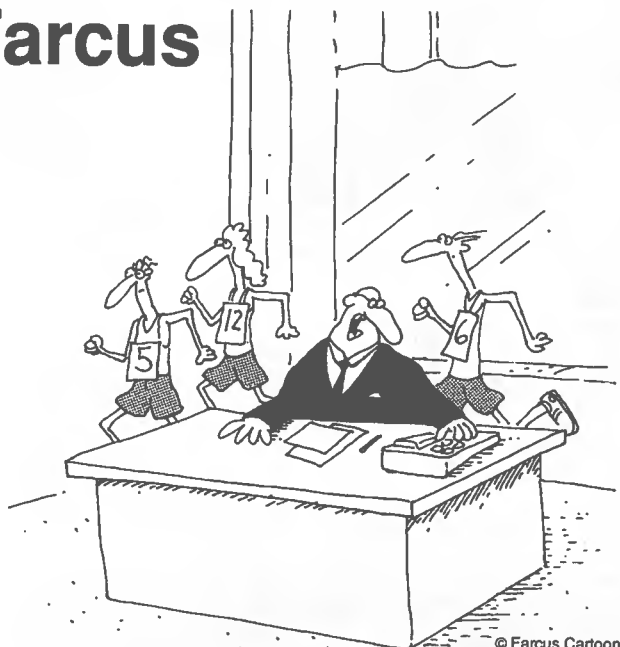
efficace de renseignements pour lutter contre le vol d'œuvres d'art. Un rapport d'Interpol fait état d'un taux de recouvrement des œuvres d'art volées de seulement 12 %, dont 90 % sont retrouvées dans le pays même où elles ont été volées.

« Ces chiffres laissent supposer que les œuvres volées sont rapidement acheminées à l'extérieur du pays, » explique M. Homulos. Une fois l'œuvre sortie du pays, il devient extrêmement difficile pour la police ou la communauté muséale de la retracer.

On est également en train de constituer une base de données sur

Voir page 4: L'O.N.U.

Farcus



© Farcus Cartoons™ 1990

Dites à Cousineau que ses histoires d'exercice financier ne me font plus rire.

VOUS VOULIEZ SAVOIR

Q: Tient-on compte du paiement de péréquation versé cette année aux secrétaires et aux commis de bureau en vertu de la politique d'équité salariale dans le calcul du salaire pour des postes et promotions intérimaires?

R: Oui, dans tous les cas, et ce depuis le 1^{er} avril 1990. Si vous appartenez au groupe CR et que vous êtes affecté à un poste de secrétariat (ST), le paiement de péréquation de niveau CR prendra fin au moment où vous changerez de classification et celui du groupe ST entrera alors en vigueur.

Si vous appartenez au groupe ST ou CR et que vous accédez à un poste non admissible au paiement de péréquation (par exemple au groupe administratif (AS)), votre salaire sera calculé en fonction du salaire ST après ajout du paiement de péréquation, mais vous ne bénéficierez d'aucun rajustement ultérieur.

Des rumeurs ont fait état de

paiements de péréquation supplémentaires mais, au moment d'aller sous presse, rien n'indiquait que ces rumeurs étaient fondées.

Q: Que dois-je faire pour m'inscrire au service de courrier électronique GEMDES?

R: Faites simplement parvenir une note de service mentionnant votre nom, votre secteur, votre direction, votre groupe, votre numéro de téléphone, votre numéro d'utilisateur et votre code financier à Diane Côté de la division des systèmes de bureautique intégrée à la DGIM (990-4365), votre agent contact à l'Administration centrale. Si vous travaillez au CRC, communiquez avec l'agent des télécommunications, Sue Johnson, au 998-2707. Si vous travaillez en région, communiquez avec le bureau régional de l'Agence des télécommunications gouvernementales.

COMMUNICATIONS EXPRESS

Communications Express est publié pour les employés du ministère des Communications par la Direction générale de l'information. Les opinions exprimées ne sont pas nécessairement celles du Ministère.

Communications Express invite tous les lecteurs à faire parvenir lettres ou commentaires. Veuillez téléphoner tout d'abord afin de connaître nos lignes directrices.

Prière d'adresser toute correspondance à :

La Rédaction
Communications Express
Ministère des Communications
19^e étage
Immeuble Journal Nord
300, rue Slater
Ottawa, (Ontario)
K1A 0C8

Amy Heron : Rédactrice
Waisglass Communication Services Ltd.
Téléphone : (613) 235-5944
Fax : (613) 230-3873

Équipe de production : Constance de Champlain, Michael Holmes, Josée Miville-Dechêne et Jim Todd, DGIS; John Brebner, DGAT; Nora Brown, Jim Greer, Amy Heron, Stephen Rouse, Jan Soetermans, Michel Vachon et David Waisglass, Waisglass Communication Services Ltd.

ISSN: 0833-5400



DE NOTRE BOÎTE À SUGGESTIONS

Des renvois utiles

Dans le tout dernier annuaire téléphonique du gouvernement du Canada, chacun des noms mentionnés sur la liste s'accompagne d'un renvoi à la page où apparaît ce nom dans les principales sections de l'annuaire. Serait-il possible d'en faire autant dans le répertoire de Communications Canada?

Oui, cela est possible. L'élaboration d'un logiciel et l'ajout de pages (neuf de plus, en une colonne) entraîneront cependant des frais supplémentaires. Il faudra également utiliser une reliure plus grosse car celle que nous utilisons présentement est pratiquement remplie. Nous étudierons votre suggestion lorsque viendra le temps de préparer la prochaine édition de l'annuaire.

La fraîcheur coûte cher

Pourquoi ne met-on pas les ventilateurs et la climatisation en marche à l'Administration centrale lorsque des employés doivent travailler des heures supplémentaires en soirée ou les samedis et dimanches?

Le bail qui lie Travaux publics Canada et la Corporation Campeau stipule que la température et l'humidité de l'immeuble doivent être maintenues à un degré idéal entre 7 h et 18 h les jours ouvrables seulement. Ces mesures sont conformes aux normes du Programme de conservation de l'énergie.

Les employés qui travaillent en dehors des heures normales peuvent demander que la climatisation soit mise en marche dans leur secteur. Il en coûte 61,00 \$ l'heure, pour un minimum de quatre heures; ces coûts doivent être assumés par la direction qui fait la demande et approuvés par son directeur général. Les demandes doivent être adressées à la Direction de gestion des installations au 990-1900.

Que dites-vous?

Je remarque que le message diffusé à 11 h le mardi dans la tour Nord de l'immeuble Journal est toujours massacré dans la langue seconde du lecteur, ce qui rend difficile la compréhension de la procédure d'évacuation en cas d'incendie. Ne serait-il pas possible qu'un francophone et qu'un anglophone unissent leurs efforts pour raffiner la prononciation de ce communiqué dans les deux langues officielles? Vous enregistrez le tout sur une cassette audio et, le mardi venu, vous placez simplement la cassette dans le lecteur et le tour est joué.

Le système de communications parlées est vérifié toutes les deux semaines pour diverses raisons : on veut s'assurer du bon fonctionnement du système, donner aux commissionnaires l'occasion de se servir du système et vérifier leur capacité de le faire. Cette méthode permet effectivement de s'assurer que les systèmes sont en bon état de marche et que le personnel est prêt à affronter des situations d'urgence; mais le roulement du personnel et la nécessité d'entraîner des remplaçants viennent compliquer les choses.

On craint que l'utilisation de messages enregistrés au cours des vérifications de routine ne réduise

le degré de préparation aux situations d'urgence, compromettant ainsi la sécurité des employés.

Temps de réaction

Lorsque je suis arrivé au Ministère, il y a déjà de nombreuses années, il fallait de quatre à six semaines pour traiter des demandes de coordination de radiofréquence entre nos bureaux et les organismes des États-Unis. Depuis cette époque, le service ne s'est pas amélioré et les retards peuvent atteindre plusieurs mois. Cette situation est difficile à expliquer à nos clients et a déjà fait l'objet de plusieurs notes de service aux bureaux régionaux et à l'Administration centrale.

Est-il possible de mettre en place un système qui réduirait à trois ou quatre semaines le temps de traitement des demandes entre organismes canadiens et organismes américains?

Nous reconnaissons que ces longs délais sont inacceptables et prenons présentement des mesures pour améliorer la coordination.

Les compressions imposées par le gouvernement fédéral ont entraîné des réductions de personnel dans la Fonction publique américaine, augmentant ainsi le temps nécessaire pour traiter les demandes canadiennes. Le printemps dernier, une rencontre entre la Federal Communications Commission (FCC) et Communications Canada pour discuter du problème a permis d'améliorer quelque peu la situation.

La FCC, l'équivalent de notre ministère aux États-Unis, est constituée de trois organismes qui ne réagissent pas tous au même rythme. Des cadres supérieurs ont pris contact avec ces organismes et, dans le cas du Office of Engineering and Technology (OET), un coordonnateur s'est vu confier la tâche d'accélérer le traitement des demandes du côté américain.

Un projet pilote canado-américain lancé l'année dernière avait également pour principal objectif de réduire le temps de traitement des demandes à deux semaines et d'automatiser l'acheminement des requêtes à l'interne. Trois bureaux de district, soit ceux de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique participent à ce projet.

Avez-vous la date exacte?

Plusieurs des formulaires et logiciels utilisés au Ministère portent mention de la date. Ces dates sont souvent présentées de manière différente (exemple : année/mois/jour ou jour/mois/année). Cette situation est source d'erreurs. Pourquoi l'ensemble du Ministère, et si possible, l'ensemble du gouvernement fédéral, n'indique-t-il pas toujours la date de la même façon sur les formulaires et les ordinateurs?

Votre suggestion a fait l'objet d'une discussion lors d'une récente réunion du Comité consultatif de l'examen d'information (CCEI). D'après Tom Racine, membre de ce comité et directeur des systèmes automatisés de gestion du spectre, le problème semble être relié aux formulaires et non aux ordinateurs. Il estime que c'est à chaque secteur d'adapter ses formulaires aux ordinateurs qui eux, ont toujours utilisé la présentation année/mois/jour.

Lettres à la rédaction

Un grand merci à tous ceux et celles du Ministère qui ont contribué à la réussite du pique-nique qui a eu lieu au Centre de recherches sur les communications, le 19 août dernier.

Tous les éléments étaient réunis pour faire de cet événement une véritable réussite : le comité organisateur avait bien planifié les activités, le personnel du CRC et d'autres personnes avaient veillé aux installations et à la logistique sur les lieux, les jeux bureaucratiques nous ont permis de découvrir qu'il y avait parmi nous des gens un peu « fous » et téméraires

et, bien sûr, le soleil était au rendez-vous.

Les activités étaient encore mieux organisées que l'année dernière et la place faite aux enfants a valu des heures de plaisir aux familles. Ce genre d'événement ne peut que resserrer les liens entre les employés du ministère des Communications de l'Administration centrale. Félicitations à tous ceux et celles qui ont consacré temps et énergie à son organisation.

Le directeur
Direction de la vérification
interne
Dan Rainboth

Garderie suite de la page 1

Un faible pourcentage des répondants ont exprimé certaines inquiétudes concernant le financement de la garderie à même les fonds publics. D'après M^{me} Claus, ces gens ne sont pas nécessairement opposés aux garderies subventionnées mais certains s'inquiètent du fait que des parents qui n'ont pas vraiment besoin d'aide puissent profiter de la situation. D'autres ont suggéré que la garderie ne soit pas située dans les locaux de l'Administration centrale, l'immeuble étant déjà surpeuplé.

L'ICC s'intéresse à une peinture de Napoléon Bourassa

par Jim Todd

Helen McKay, restauratrice adjointe à l'Institut canadien de conservation (ICC), tente de restaurer un chef-d'œuvre canadien endommagé par l'humidité.

Une fissure de 66 cm de longueur lézarde la surface de *La Peinture Mystique*, une immense huile sur bois réalisée au XIX^e siècle par l'artiste canadien Napoléon Bourassa.

La radiographie accélère l'analyse des tableaux à l'ICC

À l'Institut canadien de conservation, l'analyse des tableaux et des échantillons de peinture est devenue un peu plus facile.

L'Institut canadien de conservation a fait l'achat d'un générateur radiologique à anode rotative qui permet d'analyser des particules infimes de peinture. « Nous pouvons maintenant analyser des particules plus petites qu'un point sur la machine à écrire », explique John Taylor, chef des Services de la recherche analytique. L'échantillon peut être qu'un grain de pigment inférieur à un demi-millimètre de largeur, prélevé sur l'œuvre d'art.

Ce générateur, l'un des deux seuls présentement utilisés dans le monde, peut examiner en moyenne 16 échantillons par jour et possède une base de données de 50 000 substances ainsi qu'un programme informatisé de croisement de fichiers.

« Avec l'ancien équipement, nous devions exposer un échantillon à la radiation toute une nuit pour ensuite ressortir manuellement les éléments mis à jour. Nous étions alors capables d'analyser 20 échantillons par semaine », explique M. Taylor.

L'Institut canadien de conservation a dépensé 300 000 \$ pour l'acquisition de ce générateur. « Ce n'est pas très cher pour tous les services qu'il peut rendre. Nous travaillons sur des tableaux très coûteux et il est important que les décisions se prennent rapidement. Dans le genre de travail que nous faisons, il s'agit d'un achat très rentable », conclut M. Taylor.

D'après M^{me} McKay, les deux pièces de renforcement vissées à l'arrière du tableau, probablement par Bourassa lui-même, ont rendu le bois moins résistant; de fréquents changements dans le taux d'humidité ambiant ont provoqué tour à tour des dilatations et des contractions du bois qui a fini par se fissurer.

À la demande du Musée du Québec, M^{me} McKay a commencé cet été l'examen du tableau qui mesure 1,83 m par 1,22 m et pèse 31,76 kg; le travail devrait être terminé au mois de mai prochain, lorsque débutera une exposition d'œuvres tirées de la collection permanente du musée.

Avant d'entreprendre des réparations, M^{me} McKay choisira la méthode qui lui semble la plus fiable et fera part de ses constatations et du traitement qu'elle propose aux autorités du musée, qui devront donner leur approbation.

« J'aimerais réparer cette fente avec des matériaux qui ne se désintègreront pas, explique M^{me} McKay. J'ai déjà essayé de mélanger du silicone avec d'autres matériaux pour rendre ces derniers plus élastiques mais je ne sais pas si cette solution conviendra. Je dois procéder à d'autres essais et à d'autres examens. »

Le silicone a déjà été utilisé avec succès pour boucher des fissures dans des artefacts de bois, mais M^{me} McKay ignore s'il a déjà servi à réparer un tableau. « Le silicone et la texture d'une surface peinte ne font pas facilement bon ménage. Peut-être bien que là n'est pas la solution », dit-elle.

La fente principale a été réparée en 1980 mais les matériaux alors utilisés sont déjà fissurés et désagrégés. M^{me} McKay fait remarquer que la fente ne s'est pas beaucoup agrandie au cours des dernières années, probablement à cause du taux d'humidité stable dans le Musée du Québec qui, à son avis, aidera à rendre les restaurations plus durables.

« Une œuvre plus petite pourrait être scellée dans une vitrine, ce qui permettrait de mieux contrôler l'humidité ambiante; mais le format et le poids de la peinture de Bourassa excluent cette méthode, car ce tableau gigantesque serait alors encore plus encombrant à manipuler, ce qui accroîtrait les risques de l'endommager », explique M^{me} McKay.

Pour faciliter les réparations, M^{me} McKay envisage de



Helen McKay (à gauche) conservatrice à l'Institut canadien de conservation prend une radiographie de *La Peinture Mystique* en compagnie de Jeremy Powell, technologue, documentation et dossiers scientifiques. La radiographie permet de découvrir les détails des couches inférieures de peinture, une opération qui fait partie de l'examen d'une œuvre à l'Institut canadien de conservation.

retirer le tableau de son cadre de bois sculpté. Le procédé risque cependant de porter atteinte à l'intégrité de l'œuvre car on croit que c'est Bourassa lui-même qui a fabriqué le cadre et qu'il a lui-même procédé à l'encadrement.

« Nous n'aimons pas altérer l'œuvre de l'artiste. Dans toute la mesure du possible, nous préférons conserver cette œuvre dans son état original », dit-elle.

Le Bureau de certification encourage l'industrie du film

par James Greer

Les modalités d'admissibilité des longs métrages à des déductions fiscales n'ont rien de très

palpitant mais elles n'en sont pas moins essentielles à la santé de l'industrie cinématographique canadienne.

Depuis 1974, le gouverne-

ment canadien accorde une déduction aux fins de l'impôt aux entreprises privées qui investissent dans des longs métrages ayant obtenu la certification du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC), parce qu'ils satisfont aux exigences minimales de contenu canadien. À la fin des années 1970, le gouvernement a élargi le programme de façon que les émissions de télévision des producteurs indépendants soient également admissibles.

Comme l'explique Katka Selucky, gestionnaire au BCPAC, « la production de longs métrages est une industrie à risques très élevés. Les investisseurs ne savent jamais à l'avance si le film fera un malheur ou passera inaperçu. La plupart des films sont des échecs financiers. Les mesures incitatives d'ordre fiscal sont une façon d'encourager les investissements du secteur privé. »

La certification ne vise pas uniquement à vérifier l'admissibilité aux mesures incitatives fiscales. « Notre certification poursuit d'abord un objectif fiscal, mais elle possède également d'autres justifications, » explique madame Selucky. « Le contenu canadien est, depuis 20 ans, au cœur de la politique en matière de cinéma et de radiodiffusion. »

« En plus de bénéficier d'avantages fiscaux, les longs métrages qui ont obtenu la certification du BCPAC sont admissibles à une aide financière de Téléfilm Canada. De plus, les provinces exigent parfois cette

certification avant de participer au financement d'un long métrage. Les productions certifiées par le BCPAC permettent aux radiodiffuseurs de les faire reconnaître comme canadiennes par le CRTC », ajoute madame Selucky.

Seuls les longs métrages qui ont obtenu un minimum de six points sur les dix points accordés pour l'emploi de personnel artistique canadien (voir le tableau de répartition des points) peuvent être certifiés. Les producteurs de films doivent être canadiens même s'il n'est pas nécessaire que la société de production soit canadienne. Il faut également que le réalisateur ou le scénariste soit canadien, tout comme l'un des deux comédiens les mieux payés.

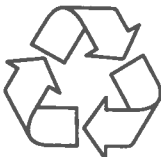
Madame Selucky explique ainsi le système de pointage : « Le réalisateur et le scénariste sont les deux forces vives de la création d'un long métrage. Les acteurs sont ceux qui ont le plus de visibilité tandis que les autres sont responsables de la facture générale du film. »

En 1989, le BCPAC a accordé une certification à plus de 200 longs métrages, évalués à environ 430 millions de dollars. Une décision anticipée sur le contenu canadien est souvent rendue avant le début de la production d'un long métrage et l'on peut présenter des demandes d'approbation provisoire avant la fin de la postproduction. Pour bénéficier des avantages fiscaux, le long métrage doit obligatoirement obtenir une certification définitive, une fois la production terminée.

Aucune certification n'est accordée sans qu'un exemplaire du long métrage ou du vidéo ne soit envoyé au BCPAC pour visionnement. « Nous devons nous assurer que le produit final correspond à celui pour lequel la certification a été demandée. Nous vérifions le générique afin de nous assurer de l'exactitude des renseignements transmis », explique madame Selucky.

Le BCPAC a consigné tous les renseignements réunis dans une base de données sur la production canadienne de longs métrages. « Nous faisons souvent parvenir des bulletins statistiques sur la production des longs métrages à divers ministères, à l'industrie cinématographique et à toute personne qui en fait la demande », ajoute madame Selucky.

Le BCPAC délivre également des certificats de contenu canadien aux coproductions officielles ainsi qu'aux projets qui satisfont aux exigences du programme de certification audiovisuelle de l'UNESCO. L'UNESCO souhaite pour sa part aider à la diffusion internationale des produits éducatifs, scientifiques et culturels (diapositives, longs métrages, vidéos) en leur garantissant l'exportation en franchise.



Papier recyclé

Tableau de répartition des points

Réalisateur	2 points
Scénariste	2 points
Acteur le mieux payé	1 point
Deuxième acteur le mieux payé	1 point
Chef du service artistique	1 point
Directeur de la photographie	1 point
Compositeur	1 point
Monteur	1 point

La télémédecine vient au secours des habitants des îles grecques

Les villageois des régions éloignées de la Grèce bénéficient de soins médicaux spécialisés grâce à un programme conçu par un employé de Communications Canada.

Le gouvernement grec a récemment annoncé la mise en place d'un réseau national de télémédecine permettant aux médecins spécialistes des grands hôpitaux de surveiller la santé de leurs clients en région éloignée.

« La Grèce jouit d'un climat magnifique mais sa topographie est terrible, explique Terry Kerr, directeur des applications des communications à Communications Canada. Les habitants des îles sont extrêmement isolés et les médecins peuvent difficilement les joindre; la télémédecine constitue donc la seule solution de rechange. »



M. Kerr a récemment participé à un projet de l'OTAN faisant appel aux compétences spécialisées du Canada en télémédecine pour établir des liens entre un hôpital d'Athènes et une petite île grecque. Le projet consiste à mettre 14 terminaux éloignés en communication avec le centre de télémédecine situé à l'Hôpital Sismanioglou d'Athènes.

La plupart des systèmes de télésanté ont comme objectif premier d'établir une bonne liaison téléphonique entre les grands hôpitaux et les agents de santé des petites collectivités, explique M. Kerr. Une fois la communication établie, les spécialistes des grands centres peuvent vérifier les signes vitaux d'un patient, recevoir des radiographies et visualiser certaines affections, par exemple une blessure à l'œil.

Comme nous le confiait

Télévision suite de la page 1

spectateurs d'évaluer le rendement des systèmes, dans des conditions idéales et dans des conditions normales de diffusion. »

La première priorité de M. Hearty est de mettre sur pied un laboratoire à l'intérieur duquel les scientifiques pourront présenter aux téléspectateurs des émissions parfaitement contrôlées, garantissant la validité de chacune des séances d'évaluation. L'aménagement d'une salle spéciale dans laquelle on pourra contrôler l'éclairage et les autres conditions de visionnement est presque terminée. Entre 2 500 et 4 000 personnes pourront prendre part à l'expérience.

Les résultats des tests seront

L'O.N.U. suite de la page 1

les lois liées au domaine culturel, a de plus ajouté M. Homulos. Les musées pourront ainsi prendre connaissance des lois des autres pays, notamment des lois qui interdisent l'exportation d'artefacts. Le système facilitera les échanges d'information entre les

M. Kerr, ce projet est attribuable en grande partie au Dr Max House, un éminent spécialiste de la télésanté au Canada qui dirige la Telemedicine and Educational Technology Resources Agency, située à St. John's, Terre-Neuve. Communications Canada est l'un des principaux parrains de cet organisme qui vient en aide à des groupes canadiens et étrangers œuvrant dans les domaines de la télémédecine et de la télé-éducation.

M. Kerr a d'abord rencontré des représentants de l'Université d'Athènes, il y a deux ans. En novembre dernier, lui et M. House ont été invités en Grèce afin d'animer des séminaires sur la télésanté à l'intention des médecins et de discuter des aspects technologiques avec les responsables de l'organisme national de télécommunications de la Grèce.

La création récente d'un comité consultatif composé de cadres supérieurs et chargé de mettre en place un service national de télémédecine en Grèce était le fruit de nombreux mois d'efforts. La Grèce a par la suite sollicité les services d'un informaticien canadien pour une période minimale d'un an qui débutera en janvier. Celui-ci travaillera en collaboration avec des ingénieurs de l'hôpital afin d'installer des systèmes de communication interne qui donneront accès aux médecins à un choix plus vaste de bulletins diagnostics.

D'après M. Kerr, la télémédecine est appelée à jouer un rôle important dans les années à venir, étant donné que les coûts de plus en plus élevés des services de santé et la rareté des ressources privent les petites collectivités ou celles éloignées de services adéquats.

« Si vous disposez d'une importante ressource médicale dans votre région, vous pouvez la mettre au service de nombreuses autres régions grâce aux télécommunications; il s'agit là d'un moyen simple et peu coûteux », renchérit M. Kerr.

présentés aux comités consultatifs de Communications Canada et de la Federal Communications Commission (FCC) des États-Unis. Les résultats de ces essais influenceront grandement sur les normes que les deux pays décideront d'adopter.

« Il existe déjà des ententes qui régissent les rapports entre la FCC et les responsables de la réglementation au Ministère; il est bien évident que chacune des parties aura à réfléchir individuellement à toutes ces questions. Il ne fait aucun doute que l'adoption d'une norme commune présente des avantages sur le plan économique et opérationnel », de conclure M. Hearty.

pays, rendant ainsi le vol d'œuvres d'art moins attrayant.

« Nous espérons que le fait de mieux informer la police et les communautés muséales des différents pays aura un effet dissuasif », conclut M. Homulos.



Une délégation du ministère hongrois de la Justice s'est rendue à l'Administration centrale de Communications Canada afin d'étudier les lois canadiennes relatives aux médias. Cette visite s'inscrivait dans le cadre d'une mission d'information sur des modifications législatives devant refléter les changements politiques en Europe de l'Est. Le groupe a passé la journée du 21 septembre à la Direction des services juridiques; il a séjourné 10 jours au Canada. Sur la photo (de gauche à droite) : Laslo Kecskes, Zoltan Wolnar et Edit Papacsy de la délégation hongroise, le sous-ministre Alain Gourd, Philip Palmer et Elizabeth Gilhooly des Services juridiques.

Les audio-messages

Dans les bureaux modernes, l'audio-messagerie peut s'avérer un outil efficace de communication, à la condition que les messages le soient aussi.

Tout dépend des réactions et comportements de chacun. Nous sommes tous capables de rendre notre discours incompréhensible. Les problèmes les plus courants relèvent cependant d'habitudes personnelles plutôt que de troubles physiologiques.

«... silence, tonalité... »

Il est insensé de téléphoner à quelqu'un, d'écouter le message au complet puis de raccrocher. Ce comportement est parfaitement inefficace. Et quelle perte de temps! La plupart des gens sont consciencieux et vous appelleront dès que possible — sinon, pourquoi avoir un système d'audio-messagerie?

« Heu... c'est, heu... je voulais

juste... laissez faire. »

La devise des scouts prend ici tout son sens : SOYEZ TOUJOURS PRÊTS; vous disposez de toute la durée du message pour vous préparer. Décidez de la teneur de votre message pendant que la machine vous récite son boniment.

« Bonjour, c'est Robert, s'il vous plaît rappelle-moi. »

L'évidence nous échappe parfois; même les voix des personnes que nous aimons peuvent être difficiles à reconnaître sur un message enregistré. Laissez toujours suffisamment de renseignements pour éviter à votre interlocuteur de jouer aux devinettes. Tout le monde ne peut pas lire dans la pensée des gens.

« Bonjour, c'est Jean, s'il vous plaît rappelez-moi. »

Avez-vous pigé? Du premier coup? La plupart des systèmes

d'audio-messagerie vous laisseront suffisamment de temps pour formuler votre message, surtout votre numéro de téléphone, lentement et clairement. Imaginez qu'à l'autre bout du fil, quelqu'un prend votre message en note. Cette personne vous en sera reconnaissante sinon expressément, du moins intérieurement.

Nous remercions Lewis Scott, gestionnaire des techniques informatiques de pointe à la DGCP pour les idées et les situations qu'il nous a proposées pour cet article. Il aimerait savoir qui lui a laissé récemment le message suivant sur son système d'audio-messagerie : « Bonjour, ici H!mga*bph (inintelligible), s'il vous plaît rappelez-moi. ». Il n'a aucune idée de l'identité de cette personne et ne sait comment la joindre. Pourrait-elle rappeler?

Un atelier sur la capacité d'écoute

Les employés de la région du Centre sont en train de se familiariser avec une méthode leur permettant à tout coup d'échapper au désarroi qui les envahit lorsqu'ils reçoivent des appels de contribuables fâchés et insatisfaits : écouter.

Comme l'explique Rick Gensiorek, surveillant des services mobiles et l'un des trois employés du bureau de la région du Centre qui ont conçu le programme «Let's Communicate», un atelier de deux jours sur les aptitudes à la communication, « la meilleure approche consiste à écouter attentivement de façon à repérer les renseignements que recherche l'interlocuteur et à lui répondre rapidement. »

D'après Louise Dureault, de la Direction des ressources humaines, les échanges téléphoniques virulents s'expliquent souvent par le fait que les gens connaissent mal le fonctionnement des programmes gouvernementaux. « Ou bien vous tombez dans le piège de l'incompréhension et vous aggravez la situation, ou bien vous apprenez à

atténuer la frustration de votre interlocuteur. »

Apprendre à désamorcer des situations tendues en améliorant ses capacités de communication n'est qu'une partie du travail fait en atelier, d'après M. Gensiorek. Les animateurs utilisent les études de cas, les jeux de rôles et les vidéos pour apprendre aux employés à écouter et à transmettre un message de manière plus efficace.

Le succès du programme «Let's Communicate» a valu récemment à M. Gensiorek, à M^{me} Dureault et à la coordonnatrice du projet, Dawna Csatari, une prime pour réalisation collective. Le matériel d'apprentissage de ce cours est en voie d'être traduit et sera mis à la disposition des autres régions dès l'an prochain.

Le programme s'inscrit dans le cadre de l'Énoncé de Mission de Communications Canada, dont les principes directeurs insistent sur les services au public et les bonnes communications au sein du personnel.

« La Mission insiste forte-

ment sur la nécessité de changer la perception qu'a la population des services gouvernementaux, explique M^{me} Dureault. Notre mandat consistait, pour une bonne part, à améliorer les capacités de communication des employés du Ministère. » M^{me} Dureault et M. Gensiorek ont pris quatre mois pour visiter tous les bureaux de district de la région du Centre; les 150 employés de ces bureaux ont eu l'occasion de participer à leur atelier.

« Je me suis rendu compte qu'avant de communiquer quelque chose, même dans une note de service, je devais d'abord réfléchir et préciser ce que je voulais dire », raconte Roger Collet, directeur exécutif de la région du Centre, qui a suivi le cours. « L'orateur qui s'adresse à 20 personnes et qui n'est pas clair dans sa façon de s'exprimer peut faire passer 20 significations différentes de son message. »

Selon M. Collet, les aptitudes acquises au cours de l'atelier contribueront grandement à améliorer les communications entre gestionnaires et employés.



United Way
Centraide
HEALTH PARTNERS
PARTENAIRES SANTÉ

Félicitations!

Les employés de Communications Canada de la région de la Capitale nationale n'ont eu aucun mal à dépasser l'objectif de 103 000 \$ que s'était fixé le Ministère pour la campagne Centraide / Partenaire santé.

On trouvera des détails dans un rapport spécial sur le déroulement de la campagne dans la région de la Capitale nationale qui paraîtra plus tard ce mois-ci.

Les employés se prononcent sur Fonction publique 2000

Le groupe de travail de FP2000 a fait paraître des rapports dont les résumés ont été envoyés à tous les employés du Ministère; les employés de Communications Canada ont donc eu l'occasion de se faire une opinion sur la réforme de la Fonction publique. *Communications Express* a récemment discuté de ces rapports avec 12 employés. Ils étaient généralement d'accord avec les recommandations, mais avec quelques réserves.

Seulement un tiers de ces 12 employés avaient lu le résumé des recommandations du groupe de travail. Les gens qui connaissent très bien le rapport, qui le connaissent un peu et qui en ignorent tout se partageaient en trois groupes égaux. Ceux qui avaient une vague connaissance du rapport avaient été renseignés surtout par les médias.

Accélération de la dotation en personnel

On voit d'un bon œil les recommandations visant à accroître l'autorité des gestionnaires en ce qui concerne la dotation en personnel; plusieurs des personnes interviewées estiment que les postes vacants le sont trop longtemps (« un temps fou », d'après Tracy Stewart, agente de liaison avec le Cabinet à la Direction de la planification des priorités et affaires gouvernementales) et que ces mesures permettront d'accélérer le processus. Un petit nombre seulement juge ces mesures inappropriées.

« La procédure existante comporte des contrôles à toutes les étapes. Le contribuable la voit d'un bon œil parce qu'elle garantit les mêmes chances à chacun. Le gestionnaire lui, trouve qu'il a très peu de marge de manœuvre pour embaucher, congédier ou accorder une promotion », explique Charles Vallerand, agent au secteur des politiques comparées internationales.

L'obligation de rendre compte et l'équité

Quant à savoir si les contrôles en place ou recommandés par FP2000 sont suffisants pour contrer les pratiques inéquitables en matière d'embauche et de promotion, les opinions sont partagées.

« Il demeure possible de contourner les mesures de protection en place mais je crois que l'employé qui s'estime victime d'un abus de pouvoir quelconque a de bons recours, explique Jim Laursen, directeur du bureau de district du Yukon. Les employés qui se croient injustement traités peuvent se faire expliquer la situation ou en appeler de la décision. »

Roger Léger, commis aux dossiers de l'inventaire aux services de la gestion du matériel et des marchés, estime pour sa part que « les gestionnaires vont se retrouver avec beaucoup trop d'autorité et peu de comptes à rendre en ce qui concerne l'embauche, le congédiement et la mutation des employés ». La situation risque d'engendrer des abus de pouvoir et des menaces de congédiement à tout propos.

« Lorsqu'un gestionnaire embauche quelqu'un, il sait à peu près de quel genre de personne il a besoin, dit M. Vallerand. Les gens aiment travailler avec des gens avec lesquels ils sont sûrs de pouvoir travailler. Il en est ainsi partout. Peut-on parler d'abus lorsqu'on embauche une personne qu'on connaît ou une personne avec laquelle on peut travailler plutôt qu'un parfait inconnu dont le nom apparaît sur une liste d'attente? Si la réponse à cette question est oui, alors il y aura effectivement abus. »

« Je crois que si on leur donne davantage de responsabilités, tous les gestionnaires devront répondre de leurs décisions. Il est légitime de souhaiter avoir accès aux meilleures ressources - si la personne la plus compétente est un ami, on n'y peut rien. S'ils embauchent des personnes incompetentes, ils devront répondre de leurs décisions », affirme Ginette Leclerc, directrice de l'Agence des télécommunications gouvernementales, région du Québec.

Classification des emplois

Les employés qui ont accepté de répondre aux questions de *Communications Express* ont également des opinions partagées en ce qui a trait à la recommandation de réduire le nombre de catégories d'emplois et de niveaux de classification dans la Fonction publique.

« Je suis opposée à cette diminution », explique Denise Duchesne, agente de soutien à la coordination du groupe de coordination Canada-États-Unis. Si vous avez des compétences dans tel domaine, vous méritez telle classification. À l'heure actuelle, beaucoup de personnes possèdent des compétences mais n'ont pas la classification qu'elles méritent. Ou alors, elles avaient cette classification mais on la leur a retirée. Résultat : leur salaire ne correspond plus à leurs aptitudes. »

« Chacun appartient à un petit groupe à l'intérieur duquel la règle est toujours la même : se battre pour avancer ou couler à pic. Il est extrêmement difficile d'en sortir », explique M. Léger.

« Avec moins de catégories de gestion et de catégories professionnelles, vos chances d'avancement sont meilleures », affirme M. Laursen.

« Dans ma division et dans ma profession, le système est très clair, explique M. Vallerand. Les gens savent comment se déplacer au sein de ce système. Si la simplification entraîne davantage de mobilité ou de meilleures chances d'avancement, il est évident que je vais l'appuyer mais, d'après moi, le système fonctionne très bien. »

Collaboration syndicats - gouvernement

Parmi les personnes interviewées, nombreuses sont celles qui pensent que les syndicats et le gouvernement devraient se montrer plus conciliants à l'égard des questions soulevées dans les rapports. Lorsqu'il s'agit d'adopter la ligne dure, on se montre plus



ouvert à l'endroit des syndicats qu'à l'endroit du gouvernement.

« Il est bon d'avoir un chien de garde (les syndicats) et une saine opposition; cela nous garde en forme. Mais il ne faudrait pas aller jusqu'à mettre la hache dans le rapport », affirme Alison Taylor, agente de la politique du droit d'auteur.

Selon Roger Léger, « si le gouvernement n'obtient pas la coopération des syndicats, la bataille est perdue d'avance. Il faut en arriver à ce que tous les membres comprennent vraiment FP2000 si l'on veut qu'ils prennent des décisions éclairées. »

« Le gouvernement risque fort d'avoir des problèmes s'il se contente de décisions prises du haut de sa tour d'ivoire sans aucun recours à la base. Un jour ou l'autre, il devra en descendre pour expliquer son point de vue. Ce ne sont pas des mesures qui peuvent être imposées d'en haut sans que personne ne réagisse », affirme Jim Laursen.

Administration simplifiée

Certains des employés rejoints par *Communications Express* se sont dits confiants que les recommandations de FP2000 simplifieront l'administration. Ils n'étaient cependant pas aussi nombreux à penser que leur propre emploi pourrait être touché. Deux raisons ont été invoquées : on doute que ces recommandations soient réellement mises en application et l'on croit qu'elles toucheront surtout les paliers supérieurs de gestion.

Anthony Hayduck, inspecteur de radio au bureau du district de Regina espère que le rapport permettra de « débureaucratiser » la Fonction publique dans une certaine mesure. « Je crois qu'on pourra éliminer beaucoup de paperasse inutile. Les gestionnaires et les employés se sentiront probablement plus responsables de leurs ressources, de l'utilisation de leur temps et des rapports avec la clientèle. »

« Si le rapport va vraiment dans le sens de ce qui est écrit, il devrait avoir des effets merveilleux, affirme Malcolm Chafe, surveillant du contrôle du spectre au bureau du district de St-John's. Si le gouvernement possède vraiment les ressources pour accomplir tous ces projets, le résultat ne peut être qu'heureux. Les buts et objectifs sont excellents mais pourrions-nous les mettre en pratique? Disposons-nous des budgets et des ressources nécessaires? »

Roger Léger estime que les solutions proposées peuvent corriger un tas de problèmes à l'échelon supérieur, mais pas à l'échelon inférieur. À mon avis, dit-il, les engagements financiers et les responsabilités des sous-ministres seront modifiés mais nous, les travailleurs non spécialisés, risquons tout simplement de faire davantage de travail de bureau.

Adapter les programmes aux besoins des employés

Quant à savoir s'il fallait adapter les programmes de garderie et de conditionnement physique aux besoins individuels des employés du Ministère, presque tous les gens rejoints par *Communications Express* se sont dits favorables à ce genre de mesures. Certains avaient cependant des améliorations à proposer.

« Si un programme est adapté aux besoins précis d'une organisation, il répondra aux besoins de ses employés. Mais il serait plus avantageux d'établir des normes générales, car certains peuvent éprouver des difficultés à mettre un programme en application. Une fois ces normes établies, on pourrait en confier l'administration à un organisme pour ensuite adapter le programme aux exigences d'un groupe particulier », affirme Betty Cormier, analyste des systèmes personnalisés.

Le point fort de FP2000

Un certain nombre d'employés considèrent que la tentative de réforme de la Fonction publique constitue le point fort du rapport de FP2000. « On s'efforce de mettre la Fonction publique au rythme des années 1990 », affirme William Holland, inspecteur de radio au bureau de district de Belleville.

« On s'efforce tout au moins de valoriser le fonctionnaire et non la machine. Vue dans son ensemble, la Fonction publique a un aspect plutôt ahurissant; ces gens-là essaient de se placer du point de vue des personnes et d'imaginer comment elles pourraient s'épanouir davantage et être plus à l'aise, comment on pourrait simplifier leurs tâches et les motiver », affirme Charles Vallerand.

Le point faible de FP2000

Les employés ont entre autres le sentiment qu'il y a eu peu de consultations autour de FP2000 et qu'on leur a fourni bien peu d'explications; on s'inquiète des répercussions que peut avoir le budget sur le rapport; et on se demande si les changements proposés ne sont pas d'ordre politique, s'ils ne visent pas à changer la mentalité des fonctionnaires plutôt qu'à améliorer les services.

« La plupart d'entre nous craignons qu'il ne s'agisse là d'un effort d'un gouvernement conservateur pour modifier les attitudes à l'égard d'une Fonction publique que l'on perçoit comme étant libérale », explique Charles Vallerand. « J'espère qu'il ne s'agit pas d'une tentative de refaçonner toute la philosophie de la Fonction publique afin de

l'amener à de nouvelles attitudes, plus conformes à la philosophie de gestion conservatrice. Je ne suis pas certain que les employés les plus anciens sont convaincus de la nécessité des changements proposés. »

William Holland estime pour sa part qu'il faudrait offrir davantage de colloques et de séminaires aux employés du rang. On pourrait mettre à contribution les syndicats ou encore les auteurs du rapport.

« Ce sont des recommandations et plusieurs d'entre elles sont plutôt évidentes. Aucun risque d'erreur. Mais qui les approuvera? questionne Malcolm Chafe. Ils utilisent des mots dont la définition est plutôt vague; il est facile de parler mais, concrètement, que va-t-il se passer? Certaines parties du rapport contiennent des propositions que j'ai de la difficulté à comprendre. »

Le moral et la fierté

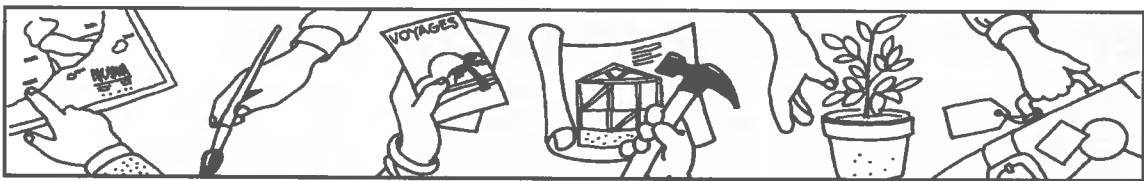
Certains employés estiment que le rapport escamote certaines questions, notamment la nécessité d'améliorer l'image de la Fonction publique auprès de la population, de réduire le taux de roulement des employés de longue date, de mettre moins d'emphasis sur les jeunes dans la Fonction publique et d'insister davantage sur l'équité envers les femmes.

« En Europe, particulièrement en France, en Allemagne et en Belgique, le service à la patrie est une philosophie fort répandue », explique Charles Vallerand. « Faire carrière dans la Fonction publique est un rêve que caressent beaucoup de personnes. Cette réalité s'inscrit dans la culture nationale. Je crois que le rapport aurait pu faire un effort pour dire: « Regardez, au Canada, nous avons une Fonction publique formidable. Nous reconnaissons sa contribution à la bonne marche du pays et nous allons mettre en place un système et des conditions qui lui permettront d'être encore plus efficace. »

D'après Roger Léger, « il faudrait regarder du côté des employés de longue date et valoriser les compétences au sein de la Fonction publique plutôt que d'essayer d'introduire constamment de nouvelles personnes, tenant ainsi tout le monde en émoi. »

« Je n'ai pas beaucoup entendu parler de l'équité à l'égard des femmes. Il semble que cette question ait été traitée séparément plutôt qu'incluse dans le corps du rapport. J'aurais aimé que le rapport fasse une place plus importante à la situation de la femme au sein de la Fonction publique », explique M^{me} Taylor.

Avez-vous des opinions sur FP2000? Nous vous invitons à en faire part à Raynald Turgeon, DIRH, pièce 1594, Immeuble Journal Nord. Si vous avez des points de vue ou des suggestions que vous aimeriez partager avec les lecteurs de Communications Express, veuillez communiquer avec Jim Greer au (613) 235-5944 ou encore écrire au rédacteur de ce bulletin d'information (voir l'adresse à la page 2).



On ne voit plus les congés du même œil

Le fait que Communications Canada ait adopté récemment des programmes de congés autofinancés témoigne de l'évolution des attitudes à l'égard des employés qui prennent des vacances.

Comme le fait remarquer Ray Springer, analyste principal des politiques au Conseil du Trésor, qui a mis en œuvre le premier programme de congés autofinancés de la Fonction publique pour Emploi et Immigration Canada, « on reconnaît de plus en plus les avantages des congés tant pour les employés que pour les employeurs. Le programme se veut une solution, du moins partielle, aux problèmes qu'engendre l'épuisement professionnel prolongé. Les employés reviennent de congé reposés et stimulés, prêts à reprendre le travail avec enthousiasme. »

« Autrefois, prendre un congé prolongé comportait certains risques pour un employé parce qu'il n'existait aucun régime de ce genre au sein de la Fonction publique », explique M. Springer. Cette possibilité était la plupart du temps réservée au seul monde de l'enseignement. Ce n'est que tout récemment que cette idée a fait son chemin dans d'autres professions.

Le programme de congés autofinancés permet à un employé de mettre de l'argent de côté pour se payer une année sabbatique. Les employés admissibles peuvent faire déduire automatiquement jusqu'à un tiers de leur salaire et le faire déposer dans un fonds spécial. Les impôts ne sont prélevés que lorsque l'argent leur est versé au cours de la période de congé.

D'après M. Springer, les employés et les gestionnaires peuvent ainsi planifier plus aisément leur congé. « Auparavant, il n'existait aucune structure permettant aux employés de demander un congé trois ou quatre ans à l'avance en étant raisonnablement certains de se le voir accorder au moment où ils le souhaitaient. Un gestionnaire pouvait accepter qu'un employé parte en congé mais, advenant le remplacement de ce gestionnaire, rien ne garantissait que son remplaçant se montrerait aussi accommodant », ajoute-t-il.

Les congés donnaient également des maux de tête aux gestionnaires. Les employés qui désirent un congé autofinancé doivent en faire la demande longtemps au préalable ce qui permet aux gestionnaires de s'organiser.

La durée de ce type de congés — de six mois à un an — permet aussi à l'employé suppléant de se familiariser avec ses nouvelles tâches.

« Le programme sera un succès dans la mesure où les gestionnaires intermédiaires le verront d'un bon œil, explique M. Springer. Ils doivent absolument appuyer la recommandation; s'ils se montrent réticents à laisser les gens partir, le programme aura du mal à s'imposer; mais si, au contraire, ils se montrent ouverts à l'idée, le programme aura le vent dans les voiles. »

Fait étonnant, quelque 170 personnes seulement dans toute la Fonction publique ont adhéré au régime. Springer explique cette lenteur à réagir par la complexité de la vie moderne et tout particulièrement par la planification plus poussée qui incombe alors aux familles à deux revenus. « Le programme perd de son attrait pour quelqu'un dont le conjoint n'a pas accès à ce genre de congé dans son milieu de travail. »

« Pour la plupart des gens, l'idée de voir leur salaire amputé constitue le principal obstacle, fait remarquer M. Springer. Beaucoup de gens ont de la difficulté à saisir que leur chèque de paye ne sera pas réduit de 20 % mais que cette réduction s'appliquera à leur revenu brut », explique-t-il.

Les cadres débutants et les employés de soutien ont été plus nombreux à demander des congés que les employés des autres catégories. Selon M. Springer, la réaction a été lente mais positive. « Que je sache, aucune demande n'a encore été refusée. »

M. Springer croit que les attitudes à l'égard du programme devraient évoluer au fur et à mesure que les employés qui reviennent d'un congé autofinancé expliqueront à leurs collègues les bénéfices d'un tel régime. « Je connais une personne qui a pris une année de congé pour construire sa maison et voyager. Cette personne a fait dans un an ce que j'avais pris trois ans à réaliser. »

Inspiré des dossiers de La Chronique de la Fonction publique du Conseil du Trésor.

Le programme de Communications Canada

Le programme de congés autofinancés de Communications Canada est en vigueur depuis le mois d'août. Voici quelques-unes de ses caractéristiques.

- tout employé nommé pour une période indéterminée peut en faire la demande;
- les demandes doivent être présentées à la section de la rémunération et des avantages sociaux du bureau régional ou de l'Administration centrale deux mois avant que ne débute le régime de salaire différé;
- le congé doit être d'une période de six mois à un an;
- le congé autofinancé ne doit pas servir de préparation à la retraite;
- les employés doivent se soumettre aux règles qui régissent les conflits d'inté-

rêts pendant leur congé;

- le montant déduit ne peut excéder un tiers du salaire de l'employé;
- le montant déduit doit être déposé dans un compte en fidéicommissé géré par la Coopérative de crédit du Service Civil;
- il ne peut s'écouler plus de sept ans entre les premières déductions du salaire et la fin du congé;
- après son congé, l'employé doit revenir au Ministère pour une période d'une durée équivalente à celle de son congé.

Pour plus de renseignements, on peut s'adresser à la Division de la rémunération et des avantages sociaux de la DGHR ou aux bureaux du service du personnel dans

Le congé autofinancé exige une bonne planification financière

Selon Luc Paquin, directeur des régimes enregistrés de la Coopérative de crédit du Service Civil (CS Co-op), il est important d'examiner toutes les implications financières avant de faire une demande de congé autofinancé.

« La première étape consiste à consulter la Direction des ressources humaines, explique M. Paquin. En fait, ce programme consiste à économiser de façon à pouvoir vous payer vous-même pendant votre congé — vous aurez donc à assumer de nombreuses obligations qui sont habituellement à la charge de votre employeur. »

La CS Co-op devient votre « employeur réputé » au cours du congé, explique M. Paquin. C'est

elle qui se charge de vos contributions à votre régime de pension, des prélèvements d'impôts et des autres prélèvements à la source.

Dans certains cas, les employés devront payer la part des déductions habituellement assumées par l'employeur, en plus de la leur. « Les employés n'auront pas à se rappeler eux-mêmes qu'il est temps de faire les paiements, mais ils doivent calculer à l'avance les montants de ces versements, qui peuvent être assez considérables. »

« Les employés peuvent calculer approximativement ce que sera le montant de leur chèque de paye durant la période précédant le congé en se servant de leur déclaration d'impôts sur le revenu

de l'année précédente et en recalculant leur revenu après impôts une fois les prélèvements effectués », explique M. Paquin.

Pour l'instant, la CS Co-op est la seule institution financière autorisée à gérer les fonds des congés autofinancés dans la Fonction publique. La Co-op possède des bureaux à Ottawa, à Toronto, à North Bay, à Sudbury, à Sault Ste Marie et à Cornwall. Les employés qui travaillent dans des régions non desservies par des bureaux de la CS Co-op peuvent bénéficier d'arrangements spéciaux. La Co-op offre également des services de planification financière pour les congés autofinancés.

Normes suite de la page 1

Le nouveau Bureau des normes entend mettre l'information en commun et convoquer deux fois par an le comité de cadres supérieurs responsable des normes, ce qui permettra aux directeurs de mettre leurs connaissances à jour. « Le nouveau Bureau des normes fournira la documentation nécessaire mais il reviendra à chaque direction de décider comment elle compte utiliser ou exploiter les normes », explique M. McCrum.

Le bureau s'intéressera également à ce que M. McCrum appelle la « mondialisation des systèmes d'échange d'information » en Asie, en Europe et en Amérique du Nord. « La Communauté économique européenne s'est rendu compte qu'à compter de 1992, le marché commun dépendrait largement de l'acheminement de l'information. Il est trop coûteux de bloquer le flux informationnel à chaque frontière — l'information doit être continue. »

L'exemple des réseaux informatisés d'information qu'utilise M. McCrum montre bien l'importance qu'ont les normes dans le libre échange d'information. Tout comme les personnes, les ordinateurs utilisent des langages précis pour communiquer entre eux. Ils échangent quotidiennement des millions de

bits de données via les lignes téléphoniques. Pour se comprendre, leurs langages électroniques respectifs doivent absolument être compatibles.

« Les communications électroniques exigent une discipline rigoureuse dans l'utilisation des interfaces entre les systèmes, explique M. McCrum. Cette discipline repose sur des normes qui régissent les systèmes de communication, des commandes de saisie jusqu'au logiciel de traitement de l'information. »

D'après M. McCrum, l'une des fonctions importantes du Bureau des normes sera de faciliter le travail des personnes chargées d'élaborer les politiques du Ministère en matière de normes en les informant des progrès réalisés dans les domaines de l'informatique et des télécommunications. Le bureau appuiera le Ministère dans le processus d'élaboration de normes internationales et acheminera l'information aux industries concernées.

« Dans notre direction, le travail concernant les normes était jusqu'à maintenant très discret; il prendra désormais plus d'ampleur et aura des répercussions sur les activités de recherche et d'élaboration de politiques de presque tous les secteurs du Ministère », de conclure M. McCrum.



BLOC-NOTES

Un mordu de la radio remporte un marathon de radio téléimprimeur

Grâce à la performance de VY9CC, le club de radio amateur du Ministère, le Canada s'est classé premier lors d'un concours mondial de radio téléimprimeur. Un prix individuel a également été remis à un membre du club, Jim Cummings, qui a réussi à communiquer avec 401 radiophonistes amateurs du monde entier au cours d'un concours de 48 heures parrainé par un magazine américain spécialisé dans le domaine.

Les opérateurs de radios téléimprimeurs utilisent des ordinateurs reliés à des « boîtes noires » pour émettre des signaux à l'intention des autres radios amateurs plutôt que des systèmes classiques comme le morse ou le microphone.

« Lorsque l'on tape la lettre A sur le clavier, l'ordinateur la transmet à la boîte noire qui émet un signal radio qui, lui, peut être capté par d'autres radiophonistes utilisant les mêmes systèmes », explique M. Cummings, agent des normes, exploitation de la gestion du spectre.

Le championnat du monde a été remporté par un opérateur du Guatemala qui a réussi à établir au delà de 1 000 contacts radio.

Un scientifique du CRC honoré par le IEEE

Mike Sablatash, Ph.D., chercheur principal à la Direction de la recherche en technologies de radiodiffusion au CRC a mérité le Scott Helt Memorial Award de 1989. Ce prix lui a été offert par la Broadcast Technology Society du Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE) pour sa série d'articles sur la Norme nord-américaine du télétexte de diffusion (NNATD).

Ces articles ont paru dans la revue *IEEE Transactions on Broadcasting*, au cours des deux dernières années. Dans sa lettre de présentation, la Société a qualifié cette série d'articles d'exceptionnelle et a précisé qu'il s'agissait de documents largement consultés et considérés comme des sources de renseignements très fiables dans le domaine.

La Broadcast Technology Society est une organisation parrainée par le IEEE qui réunit des ingénieurs et des technologues intéressés à la technologie de la radiodiffusion.

La remise du prix a eu lieu le 6 septembre dernier à Washington, lors du 40^e banquet annuel de la Broadcast Technology Society.

Retirements

Erich Kunzel, Supervisor, Authorization, in the Calgary District Office, has retired after 26 years of service.

Andréa Domingue, Administrative Assistant to the Director General, Quebec Region, has retired after 13 years of service.

Denise Le Mouel, Word Processing Operator in the Montreal District Office, has retired after 31 years of service.

Gordon Mumford, Radio Inspector in the Lower Mainland District Office, Pacific Region, retired after nine years of service.

Ont pris leur retraite

Erich Kunzel, superviseur, autorisation, au bureau de district de Calgary a pris sa retraite après 26 années de service.

Andréa Domingue, adjointe administrative du directeur général, région du Québec, a pris sa retraite après 13 années de service.

Denise Le Mouel, préposée au traitement de texte, du bureau de district de Montréal, a pris sa retraite après 31 années de service.

Gordon Mumford, inspecteur radio au bureau de district de Lower Mainland, région du Pacifique, a pris sa retraite après 9 années de service.



A retirement reception was held for Bill Canham (left), Operations Officer in the Materiel Management and Contracting Services Division of DGAT, who has retired after 46 years of service. He is seen here with Gary Baller, Chief, Materiel Management and Contracting Services, who presented him with a cartoon.

Une fête a eu lieu en l'honneur de Bill Canham (à gauche), qui prenait sa retraite après 46 années de service. M. Canham était agent des opérations aux Services de la gestion du matériel et des marchés de la DGAT. On le voit ici en compagnie de Gary Baller, chef des Services de la gestion du matériel et des marchés, qui lui a offert une caricature.



Clarence Mott, Security Guard, Security and Communications Support Services at CRC, has retired after 14 years of service.

Clarence Mott, agent de sécurité des Services de sécurité et de soutien des communications au CRC, a pris sa retraite après 14 années de service.

Edward DuCharme, Deputy Director General, Radio Regulation Branch, is beside himself with joy over his retirement after 39 years of service. Great outfit!

Edward DuCharme, directeur général adjoint de la Direction de la Réglementation des radiocommunications semble ravi de prendre sa retraite après 39 années de service.



John Fraser, Manager, National and International Regulations, in the Regulatory Policy and Planning Division of DGRR, looks pleased about his retirement prospects. A luncheon was held in his honour on the occasion of his retirement after 32 years of service.

John Fraser, gestionnaire des réglementations nationales et internationales à la Division de la planification et des politiques de réglementation de la DGRR semble heureux de prendre sa retraite après 32 années de service. Un déjeuner a été offert en son honneur à cette occasion.



Deputy Minister Alain Gourde (left) presents a retirement certificate to Robert Gordon, Assistant Deputy Minister, Spectrum Management and Regional Operations. Gordon has retired after 25 years of service.

Le sous-ministre Alain Gourde (à gauche) remet un certificat de retraite à Robert Gordon, sous-ministre adjoint à la Gestion du spectre et des opérations régionales. M. Gordon a pris sa retraite après 25 années de service.



Joyce Sullivan, Administrative Support Supervisor in the Hamilton District Office, has retired after 14 years of service. Stan Ribee, Director of the Hamilton District Office presented Sullivan with a retirement certificate at a dinner held in her honour.

Joyce Sullivan, superviseure de soutien administratif au bureau de district de Hamilton, a pris sa retraite après 14 années de service. Stan Ribee, directeur du bureau de district, lui a remis un certificat de retraite lors d'un dîner offert en son honneur.



Don West, Photographic Technician in the Technical Services Section of DCAT at CRC, received a cartoon from colleagues at his recent retirement reception. West has retired after 18 years of service.

Don West, technicien en photographie à la section des services techniques de la DCAT du CRC, a reçu une caricature de ses collègues lors d'une réception offerte pour souligner sa retraite après 18 années de service.



Friends and colleagues held a reception for the retirement of Elizabeth Tracy, Exclusions and Designations Officer in the Staff Relations and Compensation Division of DGHR. She leaves the Department after 36 years of public service.

Des amis et collègues ont donné une fête en l'honneur d'Elizabeth Tracy, agente des exclusions et désignations à la Division des relations de travail et avantages sociaux de la DGHR. Elle prend sa retraite après 36 années de service à la Fonction publique.

Long Service Awards

35 years

Bob Catherall, Standards Officer in the Authorization Division of the Vancouver Regional Office.

25 years

Al Trask, Consultant in the Government Telecommunications Division of the Vancouver Regional Office.

Roger Faubert, Administrative Officer in the Broadcast Applications Engineering Division of DGBR.

Nicole Quesnel, Publications Head in the Administrative Documents Services Division of DGAT.

Margaret Evanoff, Project Coordinator and System User Requirements Manager in the Automated Spectrum Management Systems Division of DGEP.

Pierre Landry, Chief, Property Management and Accommodation Services, in the Planning and Co-ordination/Facilities Management Division of DGAT.

People continues from page 7

Sandra Packham, previously Radio Inspector-in-training in the Toronto District Office, has left the Department to join Transport Canada.

EDC — Central Region

Michel Landry has transferred from the Edmonton District Office to the GTA Edmonton District

Office and was promoted to the position of Telecommunications Analyst.

Barry Shabatoski was promoted within the Calgary District Office to the position of Supervisor, Authorization.

Kathryn Zedde, formerly with the Alberta Museums Association, was appointed to the position of

Qui fait quoi suite de la page 7

Brian Holmes auparavant du bureau de district de Toronto, est maintenant technologue du génie à la Division des services techniques du bureau régional.

Donna-Jean Bentley a été nommée pour une période indéterminée au poste d'analyste en télécommunications à la Division des télécommunications gouvernementales du bureau régional.

Diane Hennekens, qui était à l'emploi du secteur privé, a été nommée pour une période indéterminée au poste de secrétaire au bureau du directeur exécutif.

Penelope Taylor, auparavant à l'emploi d'Environnement

Canada, a été mutée au bureau de district de Toronto, où elle occupe le poste d'adjointe à l'administration et aux finances.

Glenn Rose a été nommé pour une période indéterminée au poste d'adjoint technique au bureau de district de Toronto.

Sandra Packham, inspectrice radio en formation au bureau de district de Toronto, a quitté le Ministère pour se joindre à Transports Canada.

DEC (Région du centre)

Michel Landry, du bureau de district d'Edmonton, a été muté à

Longs états de service

35 ans

Bob Catherall, agent des normes à la Division de l'autorisation du bureau régional de Vancouver.

25 ans

Al Trask, consultant à la Division des télécommunications gouvernementales du bureau régional de Vancouver.

Roger Faubert, agent administratif de la Division technique des demandes en radiodiffusion de la DGBR.

Nicole Quesnel, chef des publications, Services des documents administratifs de la DGAT.

Margaret Evanoff, gestionnaire de la coordination du programme et des besoins des usagers à la Division des systèmes automatisés de gestion du spectre de la DGEP.

Pierre Landry, chef, Services de gestion des biens immobiliers et des locaux à la Division de la planification et coordination / gestion des installations de la DGAT.

EDP — Pacific Region

Jim Laursen, Radio Inspector in the Vancouver Island District Office, is replacing **Doug Shorter** as District Director, Yukon District Office, on a three-year developmental appointment. **Doug Shorter** is returning to the Lower Mainland District Office as Radio Inspector after a two-year term appointment.

Museum and Heritage Consultant in the Communications and Culture Division of the Regional Office.

Micheline Gravel, previously Assistant in the Public Affairs Division, was promoted to the position of Cultural Development Officer in the Communications and Culture Division of the Regional Office.

l'Agence des télécommunications gouvernementales du même bureau. Il est promu au poste d'analyste des télécommunications.

Barry Shabatoski a été promu au sein du bureau de district de Calgary au poste de superviseur de l'autorisation.

Kathryn Zedde, auparavant à l'emploi de la Alberta Museums Association, a été nommée au poste de conseillère, musées et patrimoine, à la Division des communications et de la culture du bureau régional.

Micheline Gravel, qui était adjointe à la Division des affaires publiques, a été promue au poste

d'agente de développement culturel à la Division des communications et de la culture du bureau régional.

DEP (Région du Pacifique)

Jim Laursen, inspecteur radio au bureau de district de l'île de Vancouver, remplace **Doug Shorter** au poste de directeur du bureau de district du Yukon, dans le cadre d'une affectation de perfectionnement d'une durée de trois ans. **Doug Shorter** qui avait été nommé pour une période de deux ans, est maintenant de retour au bureau de district de Lower Mainland en qualité d'inspecteur radio.